Solidaires I.D.D. à l'Industrie et au Developpement Durable

Solidaires finances

Solidaires ENVIRONNEMENT

Solidaires Fonction Publique

Solidaires Union syndicale

L'AIGUILLON

www.solidairesidd.com

N°57

Septembre 2017

ÉDITO

La démocratie relative : Le peuple n'y détiendrait qu'une souveraineté de principe ?

La France vers une démocratie de façade ?

Après le premier tour de l'élection présidentielle, où le candidat d'en marche arrive en tête dans un mouchoir de poche avec 24,1 % face à la candidate de l'extrême droite mais également devant les deux candidats suivants, E.Macron est élu président de la République avec 66,1 % des votes exprimés. Dans un scénario de second tour vendu depuis des mois, à l'occasion d'une élection à laquelle les Français étaient très attachés, l'abstention record - 25,44 % des inscrits ne se sont pas rendus aux urnes le 7 mai 2017 - est un fait marquant.

Sur les 47 581 118 de Français appelés à voter les 11 et 18 juin pour les élections législatives censées confirmer dans le schéma de la 5ème République l'élection présidentielle, respectivement 51,30 % (au 1er tour) et 57,36 % (au 2ème tour) des inscrits ne se sont pas déplacés. Au second tour, près de 1 million 400 mille inscrits ont voté blanc, soit 2,95 % des inscrits. Dans ces conditions, ce sont donc plus de 60% des citoyens inscrits sur les listes électorales qui ont refusé de se prononcer. « La République [apparaît] en panne » !

Jamais dans l'histoire démocratique de France, si peu d'électeurs se sont déplacés pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. De quoi inviter à l'humilité celles et ceux qui entendent gouverner durant les cinq ans à venir.

Comment les élu-e-s de la République en marche, avec 32,3 %, soit plus de 6 millions d'électeurs, sur les 39,69 % de la population qui ont exprimé un choix dans les urnes, pourraient-ils prétendre sans sourciller orienter l 'avenir des Français et de leur modèle social ?!

Avec 13,88 % du corps électoral, la République en marche opère un quasi hold-up démocratique permis et favorisé par les institutions.

Où est le renouvellement politique tant vanté ? Si les hommes et les femmes changent en partie, la voix des citoyens demeure confisquée dans ce semblant de changement.

D'entrée de jeu, le gouvernement composite - entre « anciens » de tel ou tel parti et « nouveaux venus » - et sa majorité parlementaire continuent de prôner la rigueur et l'austérité obéissant, aux logiques de restrictions drastiques tous azimuts. Les fonctionnaires des armées ne sont pas épargnés avec une coupe budgétaire sur 2017 de plus de 850 millions d'euros. Si les syndicats des ministères économiques et financiers disent haut et fort que les orientations de Bercy sont inacceptables et insoutenables, la grande muette fait savoir au « chef » que trop c'est trop.

« Et en même temps »

C'est sur la base de l'analyse de la feuille de route ultralibérale de ce gouvernement attaquant les droits des salariés du public et du privé que doit se construire une expression et une riposte syndicale unitaire. Si le MEDEF téléguidant l'action du gouvernement ne boude pas son plaisir, les électeurs salariés doivent se réveiller sous peine de gueule de bois.

Dans cette période de réchauffement climatique, pointons le (nouveau) gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, le projet de loi travail 2, les 120 000 suppressions d'emplois publics, les quelque 60 milliards de réductions des dépenses publiques, la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), l'extension du «CDI de chantier», l'attaque du statut de la fonction publique, la baisse des allocations logement (APL), l'exonération de la taxe d'habitation pour certains contribuables et donc la diminution des finances des collectivités locales...

« Fort » d'une maigre représentativité qui lui suffirait à imposer ces choix pour un quinquennat, le gouvernement veut regrouper les instances représentatives du personnel en une seule dans toutes les entreprises. N'est-ce pas contradictoire avec les déclarations du candidat devenu président ? En effet, comment dire : « *Chacun connaît mes convictions et mes engagements, ma présence à côté des salariés dans leurs luttes* » et prétendre en même temps simplifier le droit du travail en supprimant les C H S C T, Les seuls à se réjouir de cette décision sont le MEDEF, le monde de la finance et des profits.

Face à cet autoritarisme, il faut être tous ensemble dès le 12 septembre, tous ensemble, dans la rue pour faire entendre notre voix celle des salariés du public et du privé qui n'en peuvent plus d'observer ce qui ressemble à un « théâtre de guignol » fait de marionnettes du MEDEF qui veulent les faire payer tout en engraissant davantage les riches.

Les salariés, les chômeurs, les précaires, les retraités, les étudiants... ne doivent pas accepter d'etre la variable d'ajustement de politiques qui favorisent encore et toujours les détenteurs du capital (ISF, ...) au détriment de celles et ceux qui produisent les richesses.

Lutter concrètement contre l'intrumentalisation de la misère sociale c'est lutter pour l'égalité des droits, contre l'injustice, pour la sécurité et la santé au travail, pour une amélioration concrète de nos droits et une meilleure répartition des richesses. E. Macron souhaite le silence dans les rangs, il ne fera pas taire la rue !

SOMMAIRE

- Edito 1
- Des rejets industriels qui polluent depuis plus de 50 ans et jusqu'en 2022 ! 2
- Rencontre du 29 juin avec Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Écologique et Solidaires. 3
- 2017, La France vers le déclin ? 4
- Loi de moralisation. 4
- Faites ce que je dis et pas ce que je fais ! 5
- L'autoritarisme ! 5
- Comment un agent doit-il faire pour candidater sur les circulaires de mobilités ? 6
- Le projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure 7
- Le chemin très très etroit de la promotion 7
- Appel à candidature Solidaires 8
- Le rôle des CAP et des représentants du personnel 9
- 12 septembre, refusons les ordonnances du faux docteur Macron !

Des rejets industriels qui polluent depuis plus de 50 ans et jusqu'en 2022 !

La Charte de l'environnement, adossée à la Constitution en 2005, proclame que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable » et, à cet effet, concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Comment est-il donc possible qu'un arbitrage du premier ministre, à l'issue de la réunion interministérielle du 13 novembre 2015, aille à l'encontre de la ministre de l'Environnement souhaitant mettre fin au rejet des effluents aqueux polluants issus des usines de production d'alumine sur le site de Gardanne (Bouche-du-Rhône) en cœur marin du Parc national des Calanques, dans le canyon Cassidaigne, en mer Méditerranée ?

L'histoire de cette installation classée qui rejette des boues rouges depuis 1966 devait cesser réglementairement au 31 décembre 2015, date prescrite dans l'arrêté préfectoral du 1er juillet 1996, complétant l'arrêté d'autorisation du 24 mai 1978.

Alors que 30 millions de tonnes de boues rouges ont été déversées à 7 km de Cassis, recouvrant les fonds marins par 330 mètres de profondeur, le préfet de région Provence-Alpes-Cote d'Azur a signé le 28 décembre 2015 un arrêté autorisant la société Altéo à continuer d'exploiter, à compter du 1er janvier 2016, ses usines sur le site de Gardanne et autorisant pour encore 6 ans le rejet dans la mer d'effluents aqueux dépassant les seuils limites réglementaires de certaines substances polluantes comme l'arsenic et l'aluminium.

Voilà comment les politiques ont arbitré en faveur des 600 emplois de la société Altéo contre ceux des personnes qui vivent sur le littoral, la santé des riverains et des saisonniers dans le parc des Calanques et celui des professionnels de la mer qui vivent de la Méditerranée.

Les enjeux économiques peuvent-ils encore longtemps s'opposer aux enjeux sanitaires des boues et poussières dans les nombreuses zones de stockage du site d'exploitation, ainsi que des enjeux environnementaux avec les rejets des substances polluantes et dépôts de matières toxiques anéantissant les écosystèmes du Parc National des Calanques et des emplois des professionnels de la mer qui vivent de la Méditerranée, des emplois locaux et touristiques.

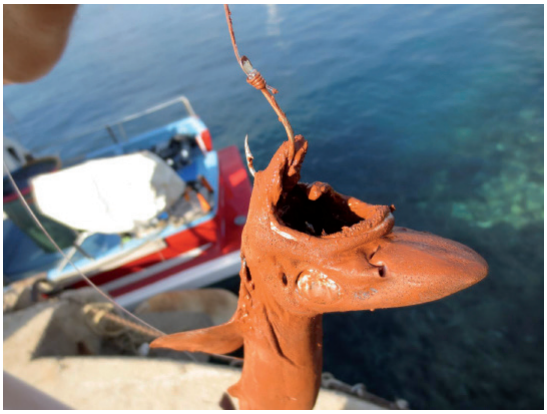

Pourquoi trouverait-on demain une solution à ces rejets, certes filtrés mais contenant toujours des polluants supérieurs aux valeurs limites réglementaires et à la gestion des déchets solides de résidus de minéraux et leur stockage sur terre qui peuvent infiltrer les nappes phréatiques ou les eaux utilisées par les riverains pour arroser les jardins, alors que jusqu'ici aucun moyen de protection de la population n'est suffisant pour proroger l'exploitation ? Il convient de noter que certains riverains se sont vus interdire la consommation des eaux de forage dans le périmètre élargi du site.

Pour dire combien la situation est dégradée, à plus d'un titre, les riverains et opposants au site de stockage des boues rouges ont annoncé, le 28 juin 2017, par la voix de leur conseil, qu'ils avaient engagé deux nouvelles procédures contre l'État, l'une devant le Conseil d'État, l'autre devant le tribunal administratif de Marseille.

Ces procédures visent notamment à faire annuler l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016, ainsi que le précédent arrêté du 28 décembre 2015 et faire appliquer le principe énoncé par l'article L 110-1 du Code de l'Environnement selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire a souligné « la légitimité de l'indignation sur ce dossier. On a laissé faire pendant des années. Je récupère une forme de laxisme, et maintenant on se retrouve dans une situation où si on prend une décision ferme, on met des centaines de personnes au chômage. Donc on va regarder et évaluer si on peut aller plus loin et plus vite ».

Un soutien du ministre d'État de la première heure aux opposants dans le dossier des boues rouges. Peu après sa prise de fonction, le président de l'association Nation Océan affirme avoir été contacté par le tout nouveau ministre pour lui faire part de sa volonté de « prendre ce problème à bras-le-corps ».

Affaire à suivre…

Rencontre du 29 juin avec Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

La fédération Solidaires Environnement a répondu, le 29 juin 2017, à l'invitation des Ministres suite à la composition du gouvernement Philippe 2 composé de:

- M. Nicolas Hulot, ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire,
- M. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires,
- Mme Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, chargée des Transports.

La délégation de Solidaires Environnement était composée de François Joubert (SNAPE AFB), Jean-Jacques Huet (Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable), Laurent Mérindol (représentant suppléant au comité technique ministériel, Solidaires Météo), Christine Buisson (SUD Recherche EPST Solidaires) et Yannick Duval (représentant titulaire au comité technique ministériel, SUD Rural Territoires).

Après un tour de table où chacun des représentants de la délégation s'est présenté ainsi que son syndicat, nous signalons l'ambiance générale dans les services relevant des deux ministères : l'impression que les ministères techniques ne sont plus qu'une variable d'ajustement budgétaire, avec des moyens toujours plus réduits, des réorganisations incessantes, l'abandon de certaines missions, le risque de perte de compétences, la perte de sens dans le travail. Pourtant ils peuvent être des ressources, avec un ensemble très varié de compétences techniques pointues, ignorées et incomplètement exploitées. Solidaires Environnement rappelle l'obligation de résultat du ministre, comme employeur, en matière de santé et de sécurité au travail.

Le ministre indique qu'il a été alerté sur ce sujet également par les différentes autres fédérations syndicales rencontrées ce jour-là et qu'il prend conscience de l'importance du problème.

Puis ont été évoqués des exemples de réorganisation des services et dans les différents champs de syndicalisation de nos syndicats respectifs. A cette occasion, Solidaires Environnement fait état de l'inadéquation généralisée des missions aux moyens et pour Solidaires à l'Industrie et au développement Durable :

A la direction générale de la prévention des risques (DGPR) où la déclinaison du pilotage et de la coordination des missions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), réalisées par les 1 200 inspecteurs de l'environnement, dans les DREAL, Jean-Jacques Huet rappelle avoir adressé en 2013 à cette direction un courrier sur la lourdeur de la mise en place de l'autorité environnementale unique, soulignant ensuite la valeur ajoutée négative de l'expérimentation de 2014. Ce courrier étant resté lettre morte, tout comme notre rencontre avec la DGPR en juin 2015. Une analyse de Solidaires fait une nouvelle fois état, le 31 mai 2017, de la redondance de l'autorité environnementale unique avec la procédure d'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter qui est maintenue s'éloignant ainsi de la simplification administrative et de l'efficience tant les exigences globales du niveau national ne sont pas en adéquation avec les moyens. Ce dernier courrier rappelle également la teneur de l'annexe 14 du rapport parlementaire du 13 octobre 2016 qui préconise la préservation des effectifs du programme 181 de la loi organique relative à la loi de finances pour 2017.

S'agissant des 500 contrôleurs des transports terrestres (CTT) sur le territoire, Jean-Jacques Huet souligne auprès des Ministres que Solidaires soutient les principales orientations du comité d'évaluation de la politique publique du contrôle des transports routiers, définies dans le rapport de septembre 2016 des inspecteurs généraux. En cela, Solidaires demande la révision du statut d'administratifs dans lequel ont été versés les contrôleurs des transports terrestres, en 2012, pour intégrer un statut technique. Solidaires I.D.D. appelle de ses vœux, par courrier du 7 novembre 2016, comme les agents, l'inspection générale des services, de renforcer le pouvoir d'autonomie (interception) des CTT, lors du désengagement des forces en tenue, dont ce n'est pas l'activité prioritaire, la consolidation de leurs habilitations administratives et judiciaires pour lutter davantage contre la concurrence déloyale et le travail illégal, ainsi que l'optimisation et le renforcement des moyens notamment humains.

Compte tenu du temps imparti, Solidaires I.D.D. demande au ministre d'État d'inviter son administration à répondre aux courriers qui lui sont adressés et notamment celui du 30 novembre 2016 relatif en particulier à l'absence de comité technique spécial permettant de circonscrire l'examen des questions intéressant les DREAL, DEAL, au niveau national et de la caducité, fin décembre 2015 de la convention de gestion du 14 mars 2012 applicable aux personnels du ministère de l'économie en fonction dans le ministère de l'écologie. Les réponses d'attente que prônent l'administration suite à nos différentes rencontres préalables avec la secrétaire générale du MTES et la DRH ne sont, huit mois après sa réception, plus recevables.

Un compte rendu complet de cette rencontre, reprenant les revendications des autres syndicats composant la Fédération Solidaires Environnement, est consultable sur le site : www.solidairesenvironnement.org ainsi que le relevé d'informations du comité technique ministériel du 6 juillet 2017.

2017: La France vers le déclin ?

La moitié de l'année à peine écoulée et bien des événements sont venus animer le quotidien de nos concitoyens, à commencer par l'élection « surprise » d'un nouveau président. Le petit marquis de Sablé s'est déjà vu roi en s'affranchissant des lois tant républicaines que morales. Il a si bien réussi qu'il a quasiment anéanti la droite dite démocrate.

Les soi-disant socialistes, avec à leur tête notre bon président Hollande qui, au fil de son mandat, a renié toutes ses promesses de campagne, bien conseillé il est vrai par une troupe d'éléphants vieillissante et un jeune indiscipliné, ont fait exploser leur gauche.

Le seul sans doute vraiment de gauche, plébiscité par les votants de la primaire, a été trahi, bafoué et carrément éliminé par ses vrais faux amis, les Valls et compagnie.

Plus à gauche encore, malgré ses incontestables talents oratoires, J-L Mélenchon n'a pas su rassembler suffisamment faute d'alliance sincère entre les différents partis du front de gauche. Il reste donc l'éternel prédicateur que le peuple écoute mais qu'il ne souhaite pas voir accéder au pouvoir.

Beaucoup plus inquiétante est la montée du front national qui, quoique nous en pensions, est un parti développant des idées fascistes séduisant largement les plus pauvres, comme dans toutes les époques de misère grandissante et de régression sociale, malheureusement avec les résultats historiques dramatiques que nous connaissons.

Dans ce paysage politique haineux, corrompu, clientéliste, depuis deux ans est apparu sans que l'on s'en aperçoive, celui que les Français, enfin ceux qui sont allés voter (- de 75 % des inscrits) ont considéré comme le sauveur face au danger FN.

Il s'avère donc qu'au second tour de l'élection présentielle, ils avaient le choix entre la peste et le choléra : le fascisme ou l'ultra libéralisme !

Alors que faire maintenant pour dénoncer ce système électoral qui permet à un président de la République élu de gouverner et d'imposer ses idées rejetées par plus de trois quarts de la population ?

E. Macron et la République en marche ne représentent en fait que moins de 14 % des Français et pourtant, lors des élections législatives de juin, cette nouvelle classe politicienne qui s'est créée détient le véritable pouvoir politique dans sa totalité.

Loi de moralisation

Censé rétablir « la confiance » des citoyens, le projet de moralisation de la vie publique vise à éviter les conflits d'intérêt, favoriser la transparence et revoir le financement des partis. Compte tenu des affaires qui ont vu le jour dans le premier gouvernement Philippe, cette loi est rebaptisée projet « pour la confiance dans notre vie démocratique ». Oups ! Ça démarre assez mal…

L'arroseur arrosé : C'est à l'occasion du second gouvernement Philippe 2, que les Français ont constaté le départ précipité des Ministres François Bayrou (justice), Marielle de Sarnez (Affaires Européennes) et Sylvie Goulard (Armées), devancés par Richard Ferrand (Cohésion des Territoires). Heureusement que ces 4 départs sont remplacés par 11 arrivées. C'est aussi cela l'inflation !

Assez curieusement aussi, ce sont les sujets qui octroyaient généreusement à chaque parlementaire des milliers d'euros, sans justificatifs et non soumis à l'impôt, pour couvrir ses frais de représentation et d'aides aux collectivités et associations qui font débats dans les commissions et dans les 2 chambres. Les sénateurs-trices demandent, à juste titre, des traces de l'utilisation des réserves parlementaires et ministérielles telle que l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), comme cela est naturellement demandé partout ailleurs.

Faites ce que je dis et pas ce que je fais

L'actuel (encore) ministre du travail pourrait rapidement rejoindre le club des ministres démissionnaires si l'enquête préliminaire du parquet de Paris confirmait les soupçons de favoritisme et de violation présumée des règles de mise en concurrence, au profit du cabinet de Macron (encore) ministre de l'économie dans l'organisation d'une soirée à Las Vegas.

Une paille de 320 M€ pour cette soirée qui s'était tenue le 6 janvier 2016.

Le ministre de l'économie y avait rencontré des dirigeants de start-up françaises. Selon les médias indépendants et à ce stade de l'enquête, le coût de l'opération aurait été de 381 759 euros, dont 100 000 euros pour les seuls frais d'hôtel.

Pour ces gens-là, c'est la routine, un sport national qui consiste à contourner les textes et à faire payer les autres. De là à imaginer maintenant pourquoi il faut à tout prix abolir les règles indispensables, encadrées par le Code du Travail, déjà rudement massacré, qui protègent l'emploi et les employés, il n'y a qu'un pas !

L'AUTORITARISME

Les événements entre le chef d'état-major des armées et « l'auto proclamé » chef des armées ressemblent fort à une crise d'autoritarisme et ne présagent rien de bon à venir dans d'éventuelles négociations entre ce pouvoir et les partenaires sociaux.

Le premier exemple en est les négociations sur la refonte du code du travail qui, à peine entamées, avec certains syndicats et sans Solidaires, sont déjà closes. Ce code du travail actuel qui, aux yeux de la ministre, « n'est fait que pour embêter 95 % des entreprises », déclaration qui d'ailleurs n'a fait bondir aucun représentant syndical, doit bien entendu être « refondu ». En langage décodé cela signifie anéanti puisqu'il donne des droits aux salariés. Le lobbying du MEDEF et le passage par ordonnances doivent être affrontés dans la rue, seul véritable moyen d'expression des salariés public/privé, des étudiants et des retraités.

Les fonctionnaires, quant à eux, demeurent la variable d'ajustement budgétaire et les boucs émissaires idéaux, honteux consommateurs de milliards qu'ils sont, simplement pour empêcher les entrepreneurs de profiter.

Ah ces satanées réglementations et autres procédures qu'il faut simplifier jusqu'à les éradiquer pour que nos actionnaires continuent à se gaver pourrait dire le MEDEF!

Tous ensemble, par millions, descendons dans la rue pour faire entendre la voix du peuple, des salariés du public et du privé, des jeunes et des retraités qui n'en peuvent plus d'être spectateurs de cette mascarade orchestrée par une poignée de privilégiés…

Stop à la manipulation ! Oui à la justice sociale et fiscale !!

La grève du 12 septembre sera décisive : à Solidaires nous faisons le pari, avec vous, que la mobilisation et l'unité seront au rendez-vous.

Un mouvement social fort doit naître et doit obliger le gouvernement et le Medef à capituler.

Comment candidater sur les circulaires de mobilités ?

C'est la charte de gestion du corps de l'agent qui précise les modalités pour candidater sur les circulaires de mobilité. Pour les TSEI, c'est la charte de gestion du 11 mai 2015 qui s'applique. Pour les IIM c'est la charte de gestion du 20 janvier 2017.

Ainsi des exercices de mobilité, assimilés à des tableaux périodiques de mutation, sont organisés chaque année au niveau national pour les Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie (TSEI) et les Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (IIM), sous la forme d'une publication de fiches de postes. …l'administration doit veiller à l'accès des agents, y compris mis à disposition, à l'information dans les meilleures conditions possibles.

Les candidats retenus sont mutés au plus tard le premier jour du mois suivant l'échéance de deux mois après l'avis de la CAP, par exemple le 1er septembre pour une CAP tenue en juin, sauf cas particulier (date d'affectation définie entre les services d'accueil et d'origine en concertation avec l'agent et transmise à l'administration gestionnaire de corps au plus tard 15 jours après la CAP).

Les publications de postes sont effectuées au moyen des applications spécifiques suivantes :

« SUMATRA » uniquement pour les postes MEF et ASN ;

« MOBILITE » uniquement pour les postes MTES et MCT selon la procédure fixée par l'employeur.

En cas de maintien de la vacance sur ces postes, la publication peut être effectuée notamment sur la BIEP (bourse interministérielle de l'emploi public) à la diligence des employeurs.

Sur le périmètre des MTES et MCT, les mutations peuvent intervenir après arbitrages inter corps, portés par les employeurs en liaison avec la DGE à la connaissance de la CAP.

Une réunion est organisée chaque année en septembre de l'année n – 1 entre l'administration gestionnaire de corps et les employeurs afin de planifier la périodicité et le calendrier des publications de l'année n.

En complément de ces deux cycles de mobilité annuels, la charte de gestion des IIM a prévu l'organisation de mobilités au fil de l'eau pour des emplois sensibles ou des situations d'urgence, les postes étant également publiés dans SUMATRA. La CAP des IIM est dans ce cas consultée par écrit.

Solidaires déplore que malgré l'opposition unanime des OS le nombre de cycles de mobilité ait été réduit de 3 à 2 depuis cette année. Il est évident que l'allongement du temps entre 2 circulaires de mobilités va accroître davantage les vacances de postes.

Le MEEM, au vue des délais trop importants pour pourvoir les postes d'encadrement supérieur à enjeux, par exemple des postes de chefs de bureaux en administration centrale ou de chefs de services en services déconcentrés qui se libéreraient sans pouvoir être anticipés ont conduit ce ministère à organiser des mobilités au fil de l'eau pour certains corps A+.

Il est à noter que le MEEM propose d'expérimenter au second semestre 2017 un dispositif de fil de l'eau pour la seule administration centrale et pour les postes de A+. Un bilan serait établi fin 2017 pour étudier un éventuel élargissement pour des postes d'encadrement supérieur dans les services déconcentrés. Ce projet d'expérimentation doit être étudié en réunion d'échanges avec les fédérations syndicales.

Solidaires ne peut que s'étonner de la mise en place de la mobilité au fil de l'eau pour les corps A+ et ne manquera pas, lors des réunions d'échanges, de revenir sur la diminution du nombre de cycles de mobilité, la carence est évidente…

Projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure

Le projet Cigéo (centre industriel de stockage géologique) d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, dans la Meuse, cristallise les tensions. Depuis 1998, et la désignation du site de Bure comme lieu de stockage profond des déchets radioactifs français les plus dangereux, les actions contre le projet se multiplient.

Le projet Cigéo est censé être composé de :

- Un site d'enfouissement à 500 m sous terre d'une surface de 15 km² et devant accueillir à terme environ 10 000 m3 de déchets HAVL (Haute Activité à Vie Longue) et 73 500 m3 de déchets MA-VL (Moyenne Activité à Vie Longue), Il est envisagé de les entreposer sous la nappe phréatique dans une strate argileuse,
- Deux sites nucléaires en surface respectivement de 280 et 90 ha comprenant une zone de stockage intermédiaire qui devrait accueillir les déchets le temps nécessaire à leur refroidissement et une usine de reconditionnement afin de compacter certains déchets dans leur format définitif de stockage,
- Des infrastructures de liaison, à savoir des puits verticaux pour acheminer le personnel et les engins de chantiers et une rampe d'accès, appelée « descenderie » pour enfouir les déchets radioactifs qui devraient arriver sous terre par un funiculaire de façon à ce que l'homme soit le moins possible en contact avec les déchets. Son coût est estimé par le ministère de l'Énergie à 25 milliards d'euros.

Actuellement, ces déchets sont stockés en surface sur plusieurs sites dans la Manche, dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône.

Le Parlement a déjà voté plusieurs projets de loi allant dans le sens du projet. En 2006, l'Assemblée avait estimé que le stockage en profondeur devait être la solution retenue pour traiter les déchets les plus radioactifs. Un autre feu vert a été donné en 2016 : le Parlement a approuvé les modalités de création du projet Cigéo. Mais celui-ci n'est pas validé pour autant. L'Andra prévoit de présenter son projet définitif pour la mi-2019. L'autorité de sûreté nucléaire et le conseil d'État trancheront. Si Cigéo est autorisé, les travaux pourraient commencer d'ici à 2021, le démarrage de l'exploitation du site en 2035 après une phase pilote et la fermeture définitive débuter en 2150.

Pour les opposants, on préfère nous faire croire que l'on a trouvé une solution à la gestion des déchets radioactifs en les enfouissant en profondeur. En choisissant d'enfouir, on nie le problème lié au fonctionnement de l'industrie nucléaire. Et on ne fait pas confiance à l'espèce humaine, ni aux progrès de la science. La technologie peut évoluer et permettre dans plusieurs dizaines d'années de trouver une meilleure manière de traiter ce type de déchets, d'autant que l'enfouissement est irréversible. Cigéo pose aussi un problème en terme de sûreté car Il existe un grand risque de pollution de la nappe phréatique.

On nous dit encore que la strate argileuse est stable depuis 160 millions d'années mais rien ne dit que la matière radioactive ne va pas la perturber ou que sa fracturation ne l'a pas fragilisée. D'autres exemples d'enfouissements profonds dans le monde ont été catastrophiques, souligne le porte-parole du Cedra. En Allemagne, on avait décidé d'enfouir les déchets dans du sel, que l'on disait stable. **Mais le sel a décidé de se rebeller.**

En 2014, dans l'État du Nouveau Mexique, aux États-Unis, deux accidents graves se sont également produits dans le centre de déchets à vie longue Wipp où des colis de déchets nucléaires se sont dégradés.

Début août 2017, dans son projet d'avis, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a émis des "réserves" à propos des options de sûreté de cette installation évoquant notamment des "incertitudes" concernant le comportement de certains déchets hautement inflammables en cas d'élévation de température comme les déchets bitumineux en cas d'incendie. Les questions soulevées font aussi apparaître des doutes sur certains aspects de la conception de l'installation (capacité à surveiller, à maintenir, à récupérer, à sceller, etc.).

L'ASN souligne que « des incertitudes demeurent » et que « des études et justifications complémentaires sont attendues dans différents domaines » pour garantir la capacité de l'installation à confiner durablement les déchets radioactifs. Ces études devront porter en particulier sur « la représentativité du modèle hydrogéologique, les phénomènes de corrosion, les critères d'endommagement acceptable de la roche et l'évolution des matériaux argileux ». L'ASN demande aussi à l'Andra de mieux étayer son dossier vis-à-vis des « aléas » (séisme ou incendie), des « situations post-accidentelles » (durant lesquelles doit être assurée la possibilité de poursuivre les opérations de stockage, de retirer des colis et de sceller l'installation) ou du risque « d'effondrement ». L'avis définitif de l'ASN sera rendu en octobre.

Pour certains scientifiques comme pour les associations exprimant leur opposition au projet et qui suivent ce dossier, ces questions ne sont que des conséquences d'un projet mené sans alternative à l'enfouissement à Bure, sous influence de l'industrie nucléaire, sous contrainte de temps et sans réel contrôle dans son développement par la Commission nationale d'évaluation.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, n'a pas officiellement pris position sur Cigéo depuis son entrée au gouvernement. Il s'est borné à indiquer qu'il souhaitait "étudier davantage" ce projet.

Les opposants ont récemment exhumé une photo, qui remonterait à octobre 2016, et sur laquelle on voit Nicolas Hulot, qui n'était pas encore ministre, tenir une pancarte proclamant : ***"Cigéo Bure, je dis non !".***

La journée de mobilisation le 15 août 2017 à Bure contre le projet Cigéo, s'est caractérisée par une escalade de la violence de la force publique alors même que la foule des opposant-es comptaient des familles et des enfants.

Une trentaine de blessé-es a été pris en charge dont Robin, grièvement blessé au pied qui pourrait perdre l'usage de ses orteils.

L'Union syndicale Solidaires soutient la mobilisation contre ce projet et apporte sa solidarité à Robin et tou-tes les blessé-es des dernières manifestations à Bures.

Le chemin très très étroit de la promotion

En ces temps de rigueur budgétaire la diminution des ratios promus / promouvables (ratio pro/pro) est toujours d'actualité. Pour illustrer le propos, nous avons pris l'exercice de promotion du 2e grade des secrétaires administratifs de classe supérieur (SACS) sous gestion du ministère de l'économie et des finances (MEF) dans le 3e grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE) par le tableau d'avancement dans le cadre du ratio pro/pro..

Le ratio pro/pro est fixé par arrêté ministériel, il détermine un volume de promotions possibles par corps et par grade qui servira à alimenter les promotions par le tableau d'avancement et l'examen professionnel.

655 agents remplissent les conditions pour être promouvables et les 27 promotions prévues pour le tableau d'avancement sont réparties par quotas en fonction des effectifs des différents services.

Pour les agents qui sont dans le champ de syndicalisation de Solidaires I.D.D. (DREAL ou DIRECCTE) :

- En DIRECCTE : 26 agents proposables - quota 1,07 - une agente est proposée par l'administration – elle sera certainement promue.
- En DREAL : 65 agents proposables dans les effectifs MEEM- quota 2,68 – 3 agentes sont proposées par l'administration – seules les 2 premières sont assurées de leur promotion.

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable condamne l'absence de possibilité d'évolution professionnelle laissant sur le chemin bon nombre d'agents ayant les compétences requises. Solidaires condamne la diminution du nombre de promotion et exige la reconnaissance des parcours professionnels dans une évolution de carrière linéaire.

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durables déplore pour le moins que, dans le cadre des suppressions d'emplois, des réorganisations à tous les étages (territoriales et ministérielles) et de la vacance des postes, l'administration demande aux agents qui restent d'assurer les missions régaliennes de l'État sans reconnaître leur conscience professionnelle par des évolutions de carrière.

Appel à candidature Solidaires

Solidaires est un syndicat indépendant des partis politiques, représentatif dans les secteurs privés et publics et notamment dans les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL - DEAL) et dans les Directions Régionales des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et des l'Emploi (DIRECCTE – DIECCTE).

Souhaitant renforcer notre capacité à défendre les droits et intérêts des agents d'origine ou fonctionnellement employés au sein du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) ou du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), nous invitons les agents de toutes catégories et corps administratifs ou techniques à rejoindre nos équipes de militant-es.

Avec vous nous voulons enrichir notre connaissance et notre expertise dans des métiers qui, du fait des réorganisations territoriales successives, ont parfois changé de périmètre d'action, d'organisation du travail, de fonctionnement voire de missions. De fait, des pans entiers sont insuffisament évoqués dans les instances institutionnelles. Il est impératif pour Solidaires qui refuse cet état de fait d'y remédier !

Syndicat professionnel, nous concevons d'abord notre proximité avec les réalités de terrain vécues par nos collègues comme essentielles et c'est en cela que l'expertise de toutes et de tous est nécessaire, cette expertise enrichie également notre engagement interprofessionnel qui contribue à renforcer le poids de nos revendications.

N'hésitez pas si vous partagez nos revendications à vous investir avec nous pour les porter. Nous serons très heureux de vous acceuillir pour qu'ensemble nous soyons en capacité et en mesure de représenter et de défendre les droits et intérêts des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs qui nous concernent.

Sachez que si vous nous rejoignez vous pourrez bénéficier d'une formation Solidaires adaptée à l'exercice du droit syndical pour, lors du prochain renouvellement général prévu à la fin de l'année 2018, vous permettant de vous investir comme représentant Solidaires et d'être acteur dans les Comités Techniques, les Commissions Administratives Paritaires et les Commissions Consultatives Paritaires.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de nos délégués qui vous donneront toutes les informations concernant les modalités et le rôle des représentants du personnel dans ces instances.

L'Union fait la force ! Solidairement…

Le rôle des CAP et des représentants du personnel

Les commissions administratives paritaires sont compétentes sur les sujets liés :

- A la défense de vos droits individuels dans le cadre du statut général de la fonction publique.
- A votre promotion, si vous êtes proposé(e) sur un tableau d'avancement.
- A vos demandes de recours concernant les modifications du contenu du compte-rendu de l'entretien professionnel annuel.
- Aux commissions de réforme : les élus en CAP donnent un avis sur la reconnaissance d'accident du travail, le taux d'invalidité, les congés de longue maladie ou de longue durée, la mise en retraite anticipée éventuelle… Là encore, comme pour les commissions de recours en notation, l'élu doit se faire «votre avocat» ou votre porte-parole pour défendre au mieux vos intérêts.
- Chaque agent a la possibilité de saisir lui-même la CAP dans certains cas particuliers.
- A vos demandes de détachement, les problèmes éventuels de temps partiel refusés, voire en session extraordinaire, et heureusement très rarement, les problèmes de discipline (Conseil de discipline).

Solidaires I.D.D. conformément à sa charte des élus défend tous les agents même s'ils ne sont pas adhérents à notre syndicat.

Très récemment encore **Solidaires I.D.D**. a porté les dossiers d'agents en souffrance qu'une organisation corporatiste avait refusé de défendre. Nous avons pu obtenir gain de cause pour ces agents qui étaient alors adhérents à ce syndicat, l'un d'eux était même représentant du personnel à la CAP du corps des TSEI.

Comment peut-on refuser de défendre des agents en difficulté sous prétexte que le dossier n'est pas facile ou en leurs demandant d'accepter les régressions et les injustices ?

La démonstration par l'exemple :

- Cas d'une demande de mobilité pour un agent qui ne respectait pas les délais d'occupation du poste alors que l'agent était en grande difficulté du fait de l'éloignement de son conjoint et de ses enfants,
- Cas d'un agent assigné en commission de discipline alors que les accusations du chef de service manquaient de preuves irréfutables. Lors de cette CAP, seul **Solidaires I.D.D**. a pris la parole lors des débats pour défendre l'agent.

Solidaires I.D.D. est un syndicat intercatégoriel et interministériel qui se bat pour notamment améliorer le quotidien des agents, et de tous les agents, qui défend avec constance et pugnacité les valeurs de solidarité, de justice sociale, d'équité et qui fait, de la défense du service public, une de ses priorités de tous les jours.

En votant **Solidaires** aux élections générales professionnelles de 2018, vous vous accordez les moyens et l'assurance d'un traitement efficace et juste dans la défense de votre dossier.

Non à la ponction publique !

Les organisations CGT, FSU et Solidaires ont appelé à une journée d'action interprofessionnelle le **12 septembre contre la casse du code du travail et les politiques d'austérité** menées par ce gouvernement et faire entendre que des alternatives aux politiques libérales sont possibles.
Au sein du MTES et MCT, nos organisations syndicales CGT, FSU, **Solidaires** appellent les personnels des établissements publics et des services à s'inscrire dans cette journée de mobilisation.
En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **12 septembre 2017** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.
Préavis de grève adressé à monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaires (MTES) et monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires le 4 septembre 2017.

Directeur de la publication : Jean-Jacques Huet
Rédacteur en chef :Annie Onyszkiewicz
Secrétaire de rédaction : Pascal Marie
Rédacteur : Jean-Jacques Huet
Périodicité : trimestrielle ISSN : 1622 - 4736
Maquette PAO : Patricia Morand
Numéro : Septembre 2017
Dépôt Légal : Septembre 2017 - **Numéro de CPPAP** : 0203S05673
Le syndicat **Solidaires I.D.D.** est un syndicat professionnel membre des Fédérations **Solidaires Finances**, **Solidaires Environnement** et de l'Union Syndicale Solidaires www.solidairesidd.com

Solidaires finances

12 septembre

«Macronisme» ou rasoir multi-lames de notre modèle social ?

Refusons les ordonnances du faux docteur Macron !

Qui

... va trinquer avec les réformes du Dr. Macron qui M'abuse, qui nous abuse ?

... paiera demain les 60 à 80 milliards de fraude fiscale annuelle ?

... paiera les 2 milliards de remise d'Impôt de Solidarité sur la Fortune ?

... paiera la perte de recettes des collectivités locales liée à la suppression de la taxe d'habitation ? Une compensation sous forme de dégrèvement financé par CSG, CRDS ou impôt d'état... mais qui les paiera ?

... paiera les 13 milliards d'économie que le président jupitérien réclame aux collectivités territoriales... ?

Dès la rentrée de septembre, avec la casse du Code du Travail, qui verra son pouvoir d'achat constamment menacé d'amputation avec le développement croissant des emplois précaires ?

... verra son point d'indice cryogénisé (hyper congelé) et différencié selon le versant de la fonction publique d'appartenance ? Selon les collectivités et leurs moyens déjà mis à mal dans la fonction publique Territoriale ?

... verra ses espoirs de promotion réduits à néant ?

... verra sa situation compromise par les fermetures d'usines et les plans sociaux dans le privé ou les restructurations de missions de service public ?

- Ces questions sont celles que se posent bon nombre d'habitant-e-s de ce pays, salarié-e-s du privé, fonctionnaires, retraité-es, étudiant-e-s bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement ou ménages modestes percevant l'Allocation de Logement Familiale, ou l'allocation logement sociale, prestations désormais attaquées...
- Ce sont les questions que chaque citoyen-ne, chaque administré-e se pose là où il-elle vit à chaque fois qu'une prestation ou un service public disparaît, que ce soit une administration d'État ou un service public local.

Pour Solidaires Finances, la politique menée par le nouveau président l'est au service des plus riches et des actionnaires des grands groupes financiers, notamment des trusts pharmaceutiques...
A l'opposé,
la grande majorité des ménages risquent d'être fragilisés, pénalisés à plus d'un titre.

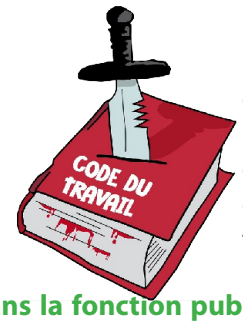

Dans le privé, la loi Travail 2 va aggraver l'instabilité de l'emploi et du salaire, en renvoyant le-la salarié-e au face à face avec l'employeur dans l'entreprise ; employeur qui pourra anticiper dans sa comptabilité le coût d'un licenciement à cause du plafonnement des indemnités prud'homales. Macron nous promet la précarisation généralisée.

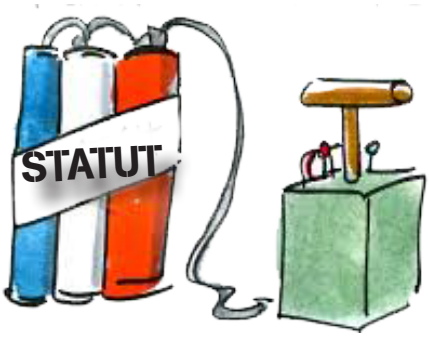

Dans la fonction publique, les suppressions d'emplois prévues (50.000 dans la Fonction Publique d'État et 70.000 dans la Territoriale) vont achever le démantèlement des services et abolir l'intérêt général.

Dans les administrations bercyennes et du Travail en particulier, le « droit à l'erreur », instauré au nom de la compétitivité, va délégitimer les fonctions de contrôle et d'inspection et le pouvoir de sanction des entreprises.

Les « mauvaises entreprises » ou contrevenantes ne seront même plus verbalisées, taxées ou condamnées ! « Accompagner » sagement les entreprises, c'est moins de moyens pour la protection du consommateur, pour lutter contre la fraude fiscale des grandes multinationales et pour dénoncer les risques en matière industrielle et environnementale.

La casse de notre modèle social et des collectifs de travail dans le secteur privé comme dans la fonction publique sont à l'œuvre.

Nous sommes tous et toutes concerné-e-s

Les collectivités locales mises au ban de l'opinion ; là encore qui va trinquer ?

Le président de la République a installé sa « conférence des territoires » pour mieux imposer la réduction de la dépense publique aux collectivités territoriales.

Réduction synonyme d'accroissement des inégalités entre les territoires.

Les collectivités devront réduire leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles devront réduire leur nombre (regroupements de départements, intercommunalités étendues...). La suppression de la taxe d'habitation, un tiers en moyenne du budget des communes, ne sera pas sans conséquences sur les services publics locaux. Sa compensation par une part de CSG ou CRDS ne sera pas plus juste que la TH.

Les plus modestes « trinqueront » !

- Infrastructures délaissées, moins de cantines scolaires, de places en crèche, d'activités périscolaires, de centres de loisirs, de subventions aux clubs sportifs, de piscines municipales - ou ils seront plus chers si ce n'est privatisés ; limitation du ramassage des ordures ménagères, des encombrants, fin de la gratuité, développement des décharges sauvages… seront le lot des collectivités les plus pauvres qui, hélas, supprimeront leurs emplois pour joindre les deux bouts de leur budget. Quant à la télémédecine invoquée par le président Macron, qu'en dire alors que les communes ne pourront plus financer l'installation de centres médicaux mettant à mal le droit à la santé ! La recrudescence des mises à la rue de retraité-e-s ne pouvant plus payer leur loyer va aussi s'accélérer !

Ce sera là encore l'opportunité de réduire les implantations des administrations bercyennes : moins de budgets locaux à gérer, moins de commandes d'enquêtes à l'INSEE...

Le Paysage social qui se profile est insupportable et inacceptable !

le 12 septembre

Nous avons toutes et tous des raisons d'être dans la rue et en grève

Contre ce projet gouvernemental de régression sociale sans précédent !